

**Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques;  
papier ou carton à recycler (déchets et rebuts)**

**Note.**

- 1.- Au sens du n° 47.02, on entend par *pâtes chimiques de bois, à dissoudre* les pâtes chimiques dont la fraction de pâte insoluble est de 92 % en poids ou plus s'agissant des pâtes de bois à la soude ou au sulfate ou de 88 % en poids ou plus s'agissant des pâtes de bois au bisulfite après une heure dans une solution de soude caustique à 18 % d'hydroxyde de sodium (NaOH) à 20 °C et, en ce qui concerne les seules pâtes de bois au bisulfite, dont la teneur en cendres n'excède pas 0,15 % en poids.

N° de position	Code du S.H.	
<b>47.01</b>	4701.00	<b>Pâtes mécaniques de bois.</b>
<b>47.02</b>	4702.00	<b>Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.</b>
<b>47.03</b>		<b>Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre.</b>
		- Ecrues :
	4703.11	-- De conifères
	4703.19	-- Autres que de conifères
		- Mi-blanchies ou blanchies :
	4703.21	-- De conifères
	4703.29	-- Autres que de conifères
<b>47.04</b>		<b>Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre.</b>
		- Ecrues :
	4704.11	-- De conifères
	4704.19	-- Autres que de conifères
		- Mi-blanchies ou blanchies :
	4704.21	-- De conifères
	4704.29	-- Autres que de conifères
<b>47.05</b>	4705.00	<b>Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique.</b>

N° de position	Code du S.H.	
<b>47.06</b>		<b>Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques.</b>
	4706.10	- Pâtes de linters de coton
	4706.20	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)
	4706.30	- Autres, de bambou
		- Autres :
	4706.91	-- Mécaniques
	4706.92	-- Chimiques
	4706.93	-- Obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique
<b>47.07</b>		<b>Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts).</b>
	4707.10	- Papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés
	4707.20	- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse
	4707.30	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)
	4707.90	- Autres, y compris les déchets et rebuts non triés

---